

11. L'art. 2 de la loi du 21 septembre 1793 est abrogé. La disposition qui porte qu'aucun bâtiment ne sera réputé appartenir entièrement à des Français.

Le ministre des finances a présenté l'amendement suivant, qui se rattache à l'article 1er. « Les crêpes brodés et damassés fabriqués en France et les soieries de même provenance, seront admis aux droits que ceux fabriqués en Europe. — Les crêpes unis, avec ou sans franges, seront admis aux droits de 16 fr. par navires français et de 17 fr. 60c. par navires étrangers ou par navires étrangers, fixés par le tarif pour les étoffes de soie autres que les crêpes et damassés. »

La commission adhère à cet amendement sous la réserve d'un tarif, et M. Lefebvre se rallie au nouveau tarif. L'assemblée vote pour l'amendement suivant : « Les soieries de France et d'Allemagne ne sont point prohibées en France. — Les fabricans n'ont pas plus de motifs pour redouter la concurrence de la Chine que ceux d'Angleterre et d'Allemagne. — L'amendement est mis aux voix et adopté. »

La chambre des pairs de France, après une discussion de huit heures, a adopté la proposition de M. le comte Daru, tendant à réprimer l'agiotage sur les actions de chemins de fer, et après avoir rejeté plusieurs articles du projet de la commission, a rejeté l'ensemble du projet par 86 voix contre 51. On a reconnu l'impossibilité de consacrer contre l'agiotage un système de répression que celui qui existe. Les restrictions apportées à la liberté des compagnies et à la négociation de leurs titres au profit de la construction des chemins de fer, ont eu pour résultat inévitable de tuer l'industrie et de retarder considérablement la construction des chemins de fer.

Le rapport de la conversion des rentes sera fait dans peu de jours. Il paraît que le ministère, après mûre délibération, a pris son parti sur la conduite qu'il doit tenir dans cette circonstance. Il est décidé à accepter les conclusions de la commission, quelles qu'elles soient. Mais en même temps, s'il y a un amendement qui, au lieu de 4 1/2 p. c., ne donne que 3 p. c. aux rentiers, le ministère est résolu, quoi qu'il puisse arriver, à poser catégoriquement et hardiment la question de savoir si on doit sur cet amendement comme sur l'amendement de M. de Ballance. On assure que, pour cette fois, c'est M. Duvergier qui, à l'exemple de M. Guizot, se chargera de prouver que la bonne politique consiste à résister quand on n'a pas de raisons sérieuses, et à céder dès qu'un danger quelconque apparaît.

Le projet de loi sur l'armement des fortifications. La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui à midi dans la salle des séances pour examiner trois projets de loi importants : Le 1er est une somme de 17,750,000 fr. pour l'armement des fortifications de Paris. Les membres étaient nombreux dans chaque bureau. L'opposition de gauche en général a combattu le projet de loi. M. de Falloux n'a pas paru à son bureau. Ses amis sont d'avis d'armer les fortifications, mais ils ne pensent pas qu'il y ait opportunité. M. Barrot a combattu le projet. Sur les neuf commissions de la chambre, sept sont favorables au projet, ce sont MM. Boblay, Duvergier, de Latourneille, Allard, Liadières et Schauenbourg. Les autres, MM. Leydet et Bineau combattent le projet. On a nommé la commission pour l'examen du projet. Elle demande un fonds de 18,140,000 fr. pour les travaux extraordinaires des fortifications, et une autre commission pour le projet de loi sur les paquebots transatlantiques.

Le *Globe* : « Il se passe, depuis quelques jours, dans la capitale, une chose qui n'est pas inutile de faire observer la signification. On a voté un projet de loi ayant pour but de terminer les fortifications de Paris, et de faire que les forts élevés, conformément au vœu des chambres, ne soient pas un entassement de pierres, les organes des fortifications, recommencent les niaiseries parades de la dynastie, ils essayèrent, il y a quatre ans, d'effrayer les faibles et crédules. Les efforts d'aujourd'hui sont plus vains que ceux d'autrefois; le bruit des carlistes et des républicains, les cris qu'ils poussent et les listes qu'ils colportent, ont couronné tout le monde de pitié. Tout le monde sent, au calme, à la liberté dont jouit la France, qu'il n'est pas d'être hypocrite, son on stupide, il est impossible de gouverner, cinq minutes, que le gouvernement actuel puisse gouverner ou pouvoir devenir tyrannique. Il se peut bien que l'on ait voulu à tout événement, l'émeute blanche, à détruire les lois, il faut être tartufe ou crétin pour aussi tout ce bruit ridicule et misérable est-il étouffé par le bruit du travail et des affaires. On s'occupe de chemins de fer, d'expéditions maritimes, et on laisse la France à la *Gazette* s'enrouer à plaisir. Cependant voici, dans les listes publiées par le *National*, contenant les noms des officiers de la garde nationale chez lesquels des pétitions ont été déposées contre l'armement des fortifications de Paris, M. Lebâtard, chef de bataillon de la 8e légion. Or, que pensez-vous de ce soupçonnable M. Lebâtard, qui ne veut pas que les fortifications soient élevées? C'est un maçon qui en a construit de nombreuses et de Paris armées, a soumissionné, obtenu et fait exécuter de nombreux travaux considérables de fortifications annexes de Vincennes. Il n'a eu aucun scrupule à arrondir sa fortune en élevant les fortifications : en sa qualité de maçon ou de constructeur de maçonnerie, il a parfaitement bien élevé les fortifications. Est-ce qu'il ne s'élèvera pas, des quatre points cardinaux, un éclat de rire immense, inextinguible, effroyable, pour la justice de ces ridicules, exorbitants? »

Nouvelles d'Angleterre.
Londres, 2 avril.
Le conseil avertit la chambre qu'il appellera vendredi prochain son attention sur le message du nouveau président américain.

ricain au sujet du paragraphe concernant le territoire de l'Orégon. La chambre se constitue ensuite en comité des subsides. M. Corry, secrétaire de la marine fait la motion relative aux subsides de la marine qui s'élèveront cette année à 686 mille livres de plus que l'année dernière. Sir Charles Napier se plaint du système d'architecture navale adopté par l'amirauté.

Lord Palmerston se plaint de ce que le droit de visite, pour ainsi dire, est abandonné par la faiblesse du gouvernement, et qu'ainsi les habitans de l'Afrique se trouvent encore condamnés à toutes les cruautés de l'esclavage. Sir Robert Peel nie que jusqu'à présent il ait été abandonné, et affirme que s'il devait l'être, il serait remplacé par une mesure qui atteindrait le même but.

Il ajoute que les sentimens bien connus du duc de Broglie à cet égard, ainsi que ceux du docteur Hoshingson, sont une garantie que la suppression de la traite des esclaves ne sera pas perdue de vue. Après une observation de lord John Russell concernant le traité Ashbourton, qui d'après son avis, concède tout aux États-Unis, ce qui fera concevoir à cette puissance l'espoir d'obtenir des concessions à toute occasion, la chambre vote les subsides et s'ajourne.

M. le Dr Bowring a fait une motion tendant à faire nommer un comité pour examiner les comptes des colonies. L'orateur dit qu'il est de la plus haute importance de surveiller attentivement les comptes des revenus et des dépenses des 41 colonies de l'état, et, ajoute-t-il, depuis 1837 aucun comité n'a été nommé à cet effet. La chambre adopte cette motion.

Le gouvernement a proposé à la chambre d'augmenter de 4000 hommes le nombre des marins. Cette augmentation servira à entretenir des escadres dans les eaux de la Chine et dans l'Océan-Pacifique. La première lecture de ce bill a eu lieu.

Le *Morning Advertiser* annonce que lundi, très-probablement, la question de la traite sera examinée par le conseil privé, le duc de Broglie étant autorisé à en traiter avec le gouvernement.

Un faux bruit a couru dans la cité que des troupes françaises étaient entrées en Suisse. De là une dépréciation des cours des effets publics.

Nouvelles d'Espagne.
Madrid, 27 mars.
Le ministère, bien résigné sur ce qui se trame au dedans et au dehors, ne craint pas les menées de ses ennemis. Il a découvert habilement la conspiration récente qui a motivé l'arrestation d'un certain nombre d'individus. Il paraît que le plan des conspirateurs était d'assassiner les ministres : on dit même qu'ils voulaient s'attaquer à la reine.

Tous les individus arrêtés appartiennent aux classes inférieures de la société; les tribunaux, saisis de l'affaire, ont déjà commencé l'instruction, qui ne tardera pas à jeter du jour sur ce nouveau complot avorté. En présence de ces tentatives sans cesse renouvelées, il serait difficile de donner tort au ministère d'avoir refusé d'amnistier plusieurs individus impliqués dans l'affaire de Prim. Ce qui se passe est peu fait pour encourager le gouvernement à manifester des dispositions bienveillantes.

Il paraîtrait que ce sont des correspondances interceptées qui ont fait connaître les projets des conspirateurs : c'était un complot révolutionnaire. La découverte du complot a donné lieu à des pourparlers entre le gouvernement et le chef politique de Madrid avant que la justice ordinaire reçût mission de procéder à l'instruction de cette affaire.

Si la commission du budget se met d'accord avec le gouvernement aujourd'hui, demain la chambre des députés tiendra séance. La conférence de ce jour entre le ministre des finances et la commission a de l'importance; il s'agit de l'autorisation pour le règlement de la dette. M. Mon espère que cette autorisation sera accordée avec de très-légères restrictions. L'opinion générale est que les conditions posées par la commission n'affecteront pas en réalité l'autorisation telle que le ministère la désire.

L'*Eco del Comercio* appelle l'attention du gouvernement sur la situation critique de la frontière africaine, pressée d'un côté par Abd-el-Kader et de l'autre par les soldats français.

M. Mendizabal a écrit à plusieurs journaux pour protester contre les attaques dont il a été l'objet, et qu'il qualifie de calomnieuses en même temps qu'elles vengent la mémoire de M. Lafitte.

Nouvelles et faits divers.

L'opinion publique est fortement émue en Belgique par le projet de M. Eloy de Burdinne et vingt autres membres de la chambre des représentants. Ce projet, qui a pour but de prévenir l'invasion de céréales étrangères, soulève les esprits d'une singulière façon, du moins si nous pouvons en croire les journaux.

Voici ce qu'on lit dans le *Précurseur* :
M. Eloy de Burdinne a arquis tout à coup une fameuse célébrité. On appelle son projet la loi de famine, et on l'accuse de vouloir écraser et ruiner le pauvre par la cherté du pain, pour enrichir les propriétaires. Est-ce à tort? Bien certainement, non. A plusieurs reprises, nous avons démontré ce qu'il y a de perturbation fatale dans la proposition des 21. Nous avons eu à constater en même temps le sentiment de répulsion publique soulevé par cette proposition. L'article suivant de la *Gazette d'Audenarde* donnera une idée de l'exaspération populaire dans les provinces flamandes :

«... M. Eloy de Burdinne et ses vingt acolytes ou plutôt co-sanguines (medebloedzuigers) des classes bourgeoises et ouvrières trouvent un auxiliaire dévoué dans M. le ministre de l'intérieur qui, d'ailleurs, n'a jamais refusé son appui aux conceptions les plus ruineuses pour le pays; et la presse ministérielle traite d'émoussés (oproermakers) tous ceux qui élèvent la voix contre le projet des 21! Mais quels sont les vrais révolutionnaires : ceux qui poussent le peuple à la sédition par le désespoir, ou ceux qui voudraient détourner les aveugles de l'abîme où ils vont s'engloutir avec leur dupes et leurs victimes? »

Nous demandons la mise en accusation d'Eloy de Burdinne et de ses complices, comme affameurs et émoussés (afwithongeraers en oproermakers). »

Le *Vaderlander* publie en vers flamands une malédiction aux promoteurs de la loi de famine, et un appel aux souvenirs des héros populaires des Flandres.

On écrit de Francfort, 26 mars, au journal *La France* : « Il se fait en ce moment un grand effort sur le marché allemand, à Vienne, Hambourg, ici et à Berlin, pour donner, com-

me à Londres et à Paris, une impulsion ascendante au papier espagnol. Les achats se font par ordre de la maison Rothschild, qui voudrait obtenir des trois grandes puissances continentales la reconnaissance du gouvernement espagnol, pour faire réussir une vaste opération financière espagnole. Vous ne sauriez croire quels ressorts on fait jouer à ce sujet : nous apprenons que M. le baron de Rahden, ancien général dans l'armée de don Carlos, et qui rendit de notables services sous l'illustre Cabrera, est en ce moment arrivé à Berlin pour remettre au cabinet prussien, ainsi qu'à celui de Vienne, un mémoire intéressant sur la question espagnole et sur les intrigans qui ont cherché à embrouiller cette question. M. le général de Rahden est l'auteur d'un ouvrage fort remarquable sur la dernière guerre d'Espagne. Il doit même publier une partie de ce mémoire, qui jettera une grande clarté sur des personnages à double face et sur l'incertitude que présentent le présent et l'avenir espagnol, sans une transaction sage et rationnelle. »

Les journaux belges s'occupent beaucoup du procès relatif au curé Nenti de qui l'héritage s'élève, dit-on, à plusieurs millions, dont il a disposé, au détriment de ses héritiers naturels, en faveur de l'Eglise.

On a prétendu que des moyens occultes avaient été employés pour s'emparer de la fortune de ce veillard, frappé de démence dans ses derniers jours. Aux débats on a communiqué une partie de la procuration par laquelle le curé Nenti autorisait un autre curé, ainsi que son vicaire, à tester pour lui. Voici ce qu'on y lit :

« Les revenus des biens seront employés pour le plus grand bien de l'Eglise catholique dans le diocèse; les administrateurs des séminaires et fabriques de la cathédrale de Tournai, seront seuls juges de l'emploi à faire de ces revenus pour atteindre ce but, et les donataires ne pourront avoir principalement en vue, ni les besoins des indigens, ni l'intérêt de l'instruction, ni l'intérêt d'avoir des églises mieux construites, mais uniquement le plus grand avantage de la religion; ils n'engageront les considérations ci-dessus que comme secondaires, que comme mode d'agir pour le bien de la religion. »

Notre foire de Pâques, écrit-on de Francfort, 23 mars, est déjà terminée depuis quelques jours, en ce qui concerne le commerce en gros. On conçoit facilement que, par suite de l'influence du temps rigoureux, il ne pouvait pas être question d'un résultat favorable. Le nombre des acheteurs était moindre qu'à l'ordinaire, et de plus ils se sont bornés à n'acheter que le plus indispensable dans les articles les plus nouveaux de modes et de luxe. Il est vraisemblable que ce fâcheux résultat agira défavorablement sur la foire de Leipsick.

La foire aux cuirs commence après-demain, mais les approvisionnemens seront cette fois beaucoup plus faibles qu'à l'ordinaire.

Le commerce de détail aura un résultat vraiment déplorable, car la longueur et la rigueur de l'hiver ont été si onéreuses à tout le monde, que la plupart des gens se bornent à acheter le plus indispensable.

Le 2 mars, des ouvrières associées se sont réunies au nombre de mille, à New-York, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer sur la question du salaire, qui agite de plus en plus le monde des travailleurs.

Ce meeting, présidé par Mlle Elisabeth Gray, et composé entièrement de femmes, était motivé par l'abaissement successif du salaire qui est tombé aujourd'hui entre 8 et 11 francs par semaine, somme qu'elles trouvent complètement insuffisante pour subvenir à leurs besoins.

Sur la motion de Mlle Hoffman, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

1° Un membre, pris dans chaque genre de travail, fournira une liste des maîtres qui refusent de se conformer à l'échelle des prix établis par l'association, et présentera cette liste au prochain meeting.

2° Sur la motion de Mlle H. Adams, il a été résolu que toute jeune ouvrière qui consentirait à travailler pour qui que ce soit, à un prix au-dessous du tarif, serait éliminée de l'association, et qu'aucun des membres de cette société ne pourrait travailler avec elle.

Les journaux anglais publient le testament de Joseph Bonaparte, ex-roi d'Espagne, décédé à Florence l'été dernier. Cet acte est fort long; parmi les legs nombreux qu'il contient, nous remarquons les suivans : à ses filleuls Lucien Bonaparte et Napoléon Bonaparte, chacun 250,000 francs; à son petit-fils Joseph ses propriétés territoriales en Amérique; à son frère Lucien un encier en argent doré que lui a donné sa mère en 1812, et qui est orné de son portrait; à son frère Louis une boîte avec le portrait de leur père; à son frère Jérôme une boîte semblable; à son beau-frère F. Bacichochi, un camée monté sur un anneau avec la figure de sa femme, la princesse Elisa; à son oncle Charles, le portrait de son père; à son cousin le duc de Padoue, une épingle avec le portrait de Madame sur un camée; à sa belle-sœur, la reine de Suède, un portrait de sa sœur Julie. Des legs de 10,000 francs sont faits à plusieurs de ses serviteurs, notamment à M. Chandelier, son chef de cuisine, qui remplissait le même office à Sainte-Hélène auprès de l'empereur. Le surplus de ses propriétés foncières est légué à sa femme pendant sa vie; après sa mort, elles reviendront à sa fille Zénaïde. Le Testament a été fait à Londres au mois de juin 1840. Un simple codicille, écrit ensuite à Florence, a ratifié l'acte conformément aux dispositions des lois florentines.

Le prince Albert vient de mettre en musique le *De Profundis*. Mardi la musique particulière de la reine en a fait la répétition dans la salle Saint-Georges à Windsor, en présence de Sa Majesté, qui a paru enchantée de cette nouvelle composition du prince. Les amateurs qui ont entendu cet ouvrage assurent que c'est le chef-d'œuvre de S. A. R.

On lit dans un journal de Paris, le *Globe* :

« Il y a longtemps que personne n'entendait plus parler de M. le vicomte d'Arincourt. Il rentre dans le monde des vivans par une annonce foudroyante, qu'une seule plume au monde, et vous devinez laquelle, est capable d'avoir écrite : — « C'est mercredi prochain que la *Peste noire* (Peste) du vicomte d'Arincourt, fera décidément son apparition à l'*Ambigu-Comique*. » Ce drame, si impatiemment attendu, excite déjà une telle curiosité que les principales loges du théâtre sont toutes louées pour sept à huit représentations, (nous aurions mis pour cent représentations). On se dispute maintenant les places inférieu-

VARIÉTÉS.

Lettre de M. Gachard adressée à MM. les questeurs de la chambre des représentants belge :

Sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, qui existent dans les archives de Simancas et dans les bibliothèques de Madrid.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.)

Quoiqu'il eût été député à Madrid par les Etats-Généraux, le duc d'Archoth avait reçu de l'infante l'ordre de se présenter à la cour comme envoyé de sa part; cet arrangement avait paru propre à faciliter sa mission (1). Lorsque le secrétaire Roças eut fini sa lecture, le duc déclara qu'il n'avait aucune charge ni commission des états assemblés à Bruxelles, touchant les points sur lesquels le roi demandait des éclaircissements; qu'il lui était donc impossible de savoir ce qu'ils pensaient de ces points, mais que, comme ministre de S. M., il était prêt à exprimer son opinion personnelle en conférence. Là-dessus, le comte de la Puebla s'avisait de dire que, puisque le duc ne pouvait fournir les explications désirées, il ne voyait pas à quoi avait servi son voyage; qu'un courrier, apportant les lettres de l'infante, aurait pu faire ce qu'il était venu faire lui-même. Cette observation déplacée fut relevée comme il convenait par le duc. On discuta ensuite sur la forme de la députation qu'avait faite les états des provinces, afin d'entrer en communication avec les Provinces-Unies. Finalement, il fut convenu que le conseiller Gavarelli, le secrétaire Roças et le pensionnaire Schotte s'assembleraient le lendemain, pour rédiger les articles qui, selon la prétention des Hollandais, devaient être ajoutés à ceux de la trêve précédente; après quoi le duc exprimerait son opinion sur chacun d'eux (2).

Le duc fit parvenir son avis motivé au secrétaire Roças le 18 février, en réitérant ses instances pour être expédié dans un court délai. On remarque, dans ce document, que c'était Rubens qui avait offert aux Hollandais de leur délivrer la ville de Breda, s'ils voulaient restituer Fernambouc au roi, et cela afin de captiver la bonne volonté du prince d'Orange, à qui appartenait la seigneurie de cette ville (3).

Le 3 mars, le secrétaire Roças adressa, par ordre du roi, de nouvelles questions au duc. Il s'agissait, entr'autres, de savoir: 1° Si les Etats-Généraux assemblés à Bruxelles avaient communiqué à leurs principaux ce qui s'était négocié avec les Hollandais, et, dans le cas qu'ils s'en fussent abstenus, s'il n'y avait pas eu là une infraction aux privilèges des provinces, qui pût vicier tout ce qui s'était traité et se traiterait; 2° si le roi ne devrait pas déclarer que, les députés aux Etats Généraux qui étaient magistrats des villes, ayant siégé dans cette assemblée au delà du terme de leur magistrature, les votes qu'ils avaient donnés étaient nuls.

Le duc répondit: Sur le premier point, que, dans l'intérêt des négociations entamées avec les Provinces-Unies, il avait été jugé convenable, de l'avis de l'infante et de ses ministres, de les tenir secrètes, et que les provinces avaient adhéré à cette résolution, en déclarant par des actes formels qu'elles approuvaient tout ce que feraient leurs députés;

Sur le deuxième, que pour ne pas initier au secret des négociations de nouvelles personnes, il avait fallu continuer dans leurs fonctions les magistrats des villes qui faisaient partie des états généraux; qu'une marche contraire aurait eu de notables inconvénients.

Le 22 mars, le duc et le pensionnaire Schotte furent appelés chez le comte-duc d'Olivares, au palais, où ils trouvèrent les autres ministres de la junte. Cette conférence se passa presque entièrement en explications données par le comte-duc sur quelques paroles qui lui étaient échappées dans une réunion précédente, et auxquelles il craignait qu'on n'attribuât une portée contraire à son intention. Il avait dit, à propos des machinations du comte Henri de Bergh et du siège de Maestricht, que les villes des Pays-Bas s'étaient signalées en cette occasion par la loyauté et l'amour qu'elles avaient manifestés pour le roi: il protesta que, s'il n'avait pas nommé aussi le clergé et la noblesse, ce n'était pas que ceux-ci se fussent montrés moins fidèles, mais qu'il avait parlé des villes, parce que, dans tous les pays, « le tiers état, composé du peuple, était le plus fort et le plus considérable. » Après ces explications, le comte-duc annonça que le secrétaire Roças avait ordre du roi d'adresser encore quelques questions au duc d'Archoth; que, aussitôt qu'elles auraient été résolues, on tâcherait de terminer l'affaire qui avait amené ce seigneur à Madrid (4).

Il est évident que ces conférences, ces demandes de renseignements et d'avis, ces difficultés qu'on faisait naître à plaisir, n'avaient d'autre but que d'amuser le duc d'Archoth et de gagner du temps. Pour le mieux leurrer, la cour continuait de le traiter avec toute sorte de distinctions. Le 5 mars, il y eut, au Buen Retiro, nouveau palais de Philippe IV, spectacle donné par des sauteurs de cordes. Le comte duc, ayant aperçu l'ambassadeur belge parmi les autres gentilshommes de la chambre, le fit appeler, afin qu'il s'assît près de lui (5).

Le duc d'Archoth voyait bien, ainsi qu'il l'écrivait au baron d'Hoboken, que « au lieu de résoudre au principal, on lui demandait des niaiseries (6); mais il ne pénétrait pas les desseins des ministres espagnols. Il attribuait les obstacles qu'il rencontrait aux mauvais offices du chef et président Roose, qui était notoirement contraire à la trêve. Il prévoyait si peu que l'attendait, que, quelque temps avant la conférence du 22 mars, il entretenait le baron d'Hoboken du plan qu'il formait pour son prochain retour aux Pays-Bas (7).

Les informations qui avaient été demandées au marquis d'Aytona étant parvenues à Madrid, le roi jugea que le moment était venu de lever le masque. Il manda le duc d'Archoth, et l'invita à lui faire connaître ceux qui avaient pris part à la conspiration du comte Henri de Bergh, et leurs desseins. Les réponses du duc furent évâsives. Philippe IV l'interrogea une seconde fois, en présence du gouverneur du conseil de Castille,

(1) Voir la lettre du duc au baron d'Hoboken, du 27 février 1634.
(2) Voir le verbal du 15 février 1634.
(3) Voir l'écrit délivré au secrétaire Roças le 18 février 1634.
(4) Verbal du 22 mars 1634.
(5) Voir la lettre du duc au baron d'Hoboken, du 8 mars 1634.
(6) Voir la lettre du duc au baron d'Hoboken, du 8 mars 1634.
(7) Voir sa lettre au baron, du 10 mars 1634.

res; car, à tout prix, on veut voir la décade, qui paraît destinée à faire une vive sensation. Les décorations seront d'une grande magnificence. M. Antony Berand n'a rien négligé pour l'éclat de la mise en scène. On parle d'une décoration des catacombes de Paris envahies par les eaux de la seine (la seine mise en scène) comme d'un effet extraordinaire: L'Ambigu-Comique va devenir le rendez-vous de tout Paris, et l'on va se tuer à ses portes (comme c'est engageant). Quelle fortune pour ce théâtre. A la bonne heure. C'est parler, cela!

Quel raffinement! que réclamer un auteur avec son propre style, à moins qu'il n'ait lui-même rédigé la chose, ce dont il est bien capable. Allez-y donc vite, si vous voulez être tué aux portes, et arrivez avant quatre heures du matin.

— En chiffres ronds, la poste transporte en Belgique 8,400,000 lettres par an, représentant 8,750,000 lettres simples. Les taxes dont ces lettres sont frappées produisent 2,900,000 fr. La poste reçoit donc environ deux lettres par habitant, ce qui est fort au-dessous de ce qu'elle reçoit en Angleterre.

— Il résulte d'un rapport adressé récemment au congrès des Etats-Unis, que parmi les 109,000 marins que compte la marine des Etats-Unis, 9,000 sont américains.

— Un enfant de sept ans vient de montrer un courage et une présence d'esprit qu'on ne rencontre pas toujours chez des hommes faits. Trois garçons, dont l'aîné compte huit ans à peine, jouaient ces jours derniers à Heyst-op-den-Berg (Belgique), sur le bord d'un étang de 3 mètres de profondeur. L'un d'eux glisse le long du talus, tombe dans l'eau et disparaît. Son plus jeune camarade, le fils de M. le notaire L. C.; au lieu d'appeler des secours qui seraient arrivés trop tard, s'empare d'une perche, la plonge dans l'étang et tâche de la faire saisir par l'enfant qui se noyait. Celui-ci s'y attache, se soutient au-dessus de l'eau, respire un peu et se rapproche ainsi du bord de l'étang. Le jeune L. C. se couche alors à plat ventre, tient la perche d'une main et de l'autre saisit un pied de son camarade. A cette vue, le troisième enfant reprend courage, s'approche, et tous deux parviennent à retirer de l'eau le pauvre petit qui était à moitié asphyxié.

Ce n'est pas tout: dès qu'il voit son camarade sur terre, L. C. court à toutes jambes chercher le médecin le plus voisin, et le docteur arrive assez à temps pour conserver les jours du noyé. Ce simple récit n'a pas besoin de commentaires.

— Le voyage du nouveau président des Etats-Unis, de Nashville, où il habitait, à Washington, siège du gouvernement, a offert quelques incidents assez piquants. A Jefferson-Ville, par exemple, un laboureur tout crotté entra dans le bateau, se rendit dans le salon, et alla droit au président, lui offrir sa main, en disant: — Comment ça va-t-il, général? Je suis content de vous voir. Je suis un solide démocrate et père de vingt-six enfants, qui ont tous voté avec moi pour Polk, Dallas et le Texas. — Je suis charmé d'avoir fait votre connaissance, répondit M. Polk, et vous avez bien mérité de votre pays; mon camarade, ne fût-ce qu'en ayant une aussi grande famille de républicains.

A bord du bateau à vapeur sur lequel il s'était embarqué, on a remarqué que pas une bouteille de vin n'avait été servie sur le bord de la table où avait pris place M. Polk et sa famille, car il est à remarquer que le futur président, durant le voyage, a mangé à la table commune.

— Dimanche dernier, M. Brunel, ingénieur du chemin de fer Great-Western, a conduit le convoi de vitesse de Londres à Exeter. Le trajet qui est de 192 milles, s'est effectué en 4 heures 3 quarts y compris 22 minutes de temps d'arrêt aux stations de Swinden, Bath et Bristol. A plusieurs reprises la vitesse du convoi était de 70 milles à l'heure (environ 25 lieues); malgré cette effrayante rapidité, les voyageurs n'éprouvaient aucun mouvement désagréable. M. Brunel dit que si les directeurs le lui permettaient, il franchirait la distance de Londres à Exeter en quatre heures à lieu de cinq.

— Le chiffre des décès à Londres s'est élevé la semaine dernière à 1,197. Ce chiffre excède de 158 la moyenne hebdomadaire et de 128 celui de la semaine précédente. Cette augmentation est due en grande partie aux maladies des poumons et de la poitrine. Il y a aussi 42 morts violentes dont 4 suicides.

— Nous pourrions donner une idée de la valeur extraordinaire qu'ont en ce moment les terrains propres à bâtir au cœur de Paris. La bibliothèque royale s'étend sur quinze mille mètres de surface entre les rues de Richelieu, Vivienne et des Petits-Champs. Lesol nu recouvert en ce moment par les bâtiments qu'il est question de déplacer, est évalué à onze millions de fr., ou 733 fr. par mètre carré.

— Un journal anglais du 15 mars publie le prospectus de l'entreprise du chemin de fer d'Alivès à Léon et à Madrid. Le capital social est de 110 millions de réaux (13 millions de florins); il se divise en 55 mille actions de 2,000 réaux (250 florins). La société qui se charge de construire le chemin a d'ailleurs pour directeurs et pour banquiers les principaux capitalistes de Londres et de Madrid.

— On se rappelle qu'un jeune homme a brisé le célèbre vase de Portland qui faisait un des plus beaux ornemens du musée britannique de Londres, et l'on croyait d'abord qu'il était impardonnable de le raccommoier. Cependant un amateur nommé M. Edouard Lloyd y entrepris cette tâche difficile et il parait qu'il a obtenu un plein succès, en sorte que le vase restauré ne tardera pas à être réinstallé dans le musée. Le vendage qui a causé ce dommage, M. Edouard Lloyd, que les Anglais n'ont pas permis de recommencer à une autre peine qu'à une faible amende, a quitté Londres aussitôt qu'il a été acquitté et il s'est rendu à Dublin. Mais il paraît que le duc de Portland, à qui appartient le vase, a l'intention de l'actionner devant les tribunaux anglais en dommages-intérêts pour le dommage qu'il lui a occasionné.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées*: Les journaux de Madrid se plaignent des vols nombreux qui se commettent chaque jour et de ce que la police ne prend aucune mesure efficace pour en prévenir le retour. On parle d'une bande organisée, de laquelle feraient partie des personnes qui jouissent dans la société d'une position élevée. La prise sur le fait d'un membre de la chambre des députés, donne lieu malheureusement aux conjectures les plus hasardeuses. Ce qu'il y a de certain c'est que les maisons les mieux hantées, ne sont plus à l'abri de pareils coups de main. Dans la soirée du 17, on a fait un vol à la fille de don Miguel Dunato, qui ne s'élève pas à moins de cinq mille francs, en argent, billets de banque et bijoux. Les auteurs n'ont pu être découverts jusqu'à présent.

du comte-duc et du duc d'Albe, qui ne négligèrent rien mêmes, pour l'engager à déclarer tout ce qu'il savait; il persista dans son silence. Alors le roi ordonna aux ministres conseil d'état et du conseil de Castille, qu'il avait appelé à cet effet, d'examiner si, à raison des présomptions qu'il y avait contre le duc, il serait convenable et juste de le constituer prisonnier. Tous s'étant prononcés pour l'affirmative, le duc fut arrêté, dans le palais même, le samedi saint 15 avril 1634, don Diego Pimentel, marquis de Gelbes, capitaine de la garde espagnole, et conduit à la maison forte de l'Alameda, à lieues de Madrid (8).

Cette mesure devait être le signal du coup que le duc d'Espagne avait résolu de frapper contre les auteurs et les complices de la conspiration de 1632. En même temps que s'assurait, à Madrid, de la personne du duc d'Archoth, l'infante était envoyée au marquis d'Aytona d'arrêter les princes Barbançon et d'Epinoi, et le comte de Hennin. Le prince Barbançon fut conduit au château d'Anvers. Le prince Epinoi se trouvait par bonheur hors de chez lui, quand on vint pour le prendre; il se réfugia en France. Le comte de Hennin sauva au pays de Liège (9). (La suite à demain)

(8) Lettres du roi au marquis d'Aytona, des 18 avril 18 juin 1634. Lettres du roi aux états généraux du 18 juin.
(9) Voir la lettre du baron d'Hoboken au duc d'Archoth, du 11 mai 1634.

Théâtre-Royal-Français.
Samedi, 5 avril, par extraordinaire,
Places fixes, disponibles, et entrées de faveur généralement acceptées.
OTHELLO,
OU LE MAURE DE VENISE.
Opéra en quatre parties, traduit de l'Italien, par MM. Alphonse et Gustave Vaéz; orné de deux décorations nouvelles, composées par M. B. J. van Hove; danses, etc., etc.
On commencera à SEPT heures.

ANNONCES
OTHELLO.
sorti des presses chez VAN TETROODE, Heerestraat

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 3 Avril.

	Cours	ouvert
	2 avril.	3 avril.
Dette active.	64 1/2	64 1/2
Dito dito.	78 1/2	78 1/2
Dito en liquidation.	90 1/2	90 1/2
Dito dito.	99 1/2	99 1/2
Dito des Indes.	—	—
Syndicat.	—	—
Dito.	—	—
Société de Commerce.	151 1/2	151 1/2
Act. du lac de Harlem.	—	—
Chemin de fer du Rhin.	—	—
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—
Obliq. Hope & C. 1798 & 1818 5	109	109
Dito dito. 1828 & 1829 5	—	—
Inscript. au Grand Livre.	—	—
Certificats au dito.	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1832 5	—	—
Emprunt de 1840.	—	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	—	—
Passive.	—	—
Dette différée à Paris.	—	—
Déféré.	—	—
Ardoins.	—	—
Dito.	—	—
Coupon Ardoins.	—	—
Obligations Goll. & Comp.	—	—
Dito métalliques.	—	—
Dito dito.	—	—
Inscriptions au Grand Livre.	—	—
France.	—	—
Pologne.	—	—
Emprunt à Londres 1839.	—	—
Id. id. 1843.	—	—
Brésil.	—	—
Id. id. 1843.	—	—
Portugal.	—	—
Obligations à Londres.	—	—

Les fonds hollandais n'ont presque pas varié, et n'ont pas de nouvelles opérations fort étendues. Les actions de la société de commerce ont été plus volées.
Le marché en fonds espagnol était très-faible; quoiqu'on venait de révéler, à ce qu'on assure, sur l'arrivée d'un courrier qui aurait apporté nouvelle que ces fonds avaient subi une baisse à la dernière bourse, ce qui a fait retrograder sensiblement leurs cours. Les affaires ont librement animées en Ardoins indéterminés et en 3 p. c. intér.
Plusieurs achats qu'on a opérés en portugais ont fait hausser les p. c. sur leur cours d'hier.
Cours de l'argent: Prêt à garantie 2 1/2 à 3 1/2; prol. 3 1/2; second. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 à 64 1/2; Société de Commerce Ardoins 24 1/2 à 1 1/2.

Bourse de Paris du 3 Avril.

	Cours	ouvert
	1 avril.	3 avril.
Cinq pour cent.	—	—
Trois pour cent.	—	—
Emprunt Ardoins.	—	—
Anc. différée.	—	—
Nouv. dito.	—	—
Passive.	—	—
Certificats Falconet.	—	—
Dette active.	—	—
Dette active.	—	—
Dito.	—	—
Banque belge.	—	—
Obligations de la Banque.	—	—

Bourse de Londres du 1er Avril.
3 1/2 Cons. 99 1/2. — 2 1/2 Holl. 63 1/2. — 4 1/2 Cons. 80 1/2. — 3 1/2 ». — Portug. 66. — Russes ».

Bourse d'Anvers du 3 Avril.
Métalliques, 5 1/2 à 115 1/2 A. — Naples, 5 1/2 ». — Ardoins, 24 1/2 à 1 1/2. — te différée ancien, ». — Passive, 5 1/2 ». — Lots de Hongrie, ». — après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. sans variation.

LA HAYE, chez Léopold Leberberg, Lagerstraat